

Bruxelles, le 25 janvier 1967.

60-401/U.K.

CONFIDENTIELLE.

L'Ambassadeur Représentant Permanent  
auprès des Communautés Européennes  
à  
Son Excellence Monsieur Pierre Grégoire,  
Ministre des Affaires Etrangères  
à Luxembourg.

*2*  
*d A*  
*gme*

Concerne : ADHESION DE LA GRANDE-BRETAGNE AUX COMMUNAUTÉS  
EUROPÉENNES.

Par ma dépêche n° 4464-401/U.K. en date du 11 janvier 1967,  
je vous ai fait parvenir une analyse des déclarations de M. Wilson et  
d'autres membres du Gouvernement britannique au sujet de l'adhésion  
éventuelle de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes.

Je vous sou mets, ci-après, quelques conclusions personnelles  
de cette analyse, mais placées dans un cadre politique plus général.

A) L'HYPOTHESE DE LA BONNE FOI.

Les déclarations du Gouvernement britannique sur son adhésion  
éventuelle aux Communautés Européennes permettent trois interprétations  
différentes.

.../...

1. Elles n'excluent pas complètement la possibilité que le Gouvernement britannique veuille tenter, encore une fois, de porter un coup fatal aux Communautés Européennes.

2. Elles rendent probable son intention d'y entrer pour les diluer.

3. Elles ne permettent pas non plus d'écarter l'hypothèse de la bonne foi et de la volonté politique d'entrer dans les Communautés Européennes telles qu'elles sont actuellement et dans le but de les conduire vers des objectifs plus politiques encore.

Dans ces circonstances, l'hypothèse que le Gouvernement britannique désire, sincèrement et sans arrière-pensée, entrer dans les Communautés Européennes s'impose, car c'est la seule qui permette de départager indiscutablement les mérites d'une réussite et les responsabilités d'un échec.

## B) QUELLE EUROPE ?

En faisant abstraction de l'influence des hommes et des intentions des Gouvernements, il ne fait pas de doute que la Grande-Bretagne doit devenir membre des Communautés Européennes, si celles-ci constituent une première étape vers une Europe d'abord économiquement indépendante, capable ensuite de définir sa politique étrangère et finalement de se défendre elle-même.

Mais déjà sur la définition de l'Europe dans ses limites géographiques une divergence fondamentale existe depuis que le slogan

de "l'Europe de l'Atlantique à l'Oural" a été lancé.

Il est vrai qu'une forte influence de la civilisation européenne s'est exercée en Russie jusqu'à l'Oural avant la Révolution d'Octobre.

Il n'est même pas exclu que la libéralisation progressive de l'idéologie en U.R.S.S. ouvre, à nouveau, les frontières de celle-ci à une pénétration géographiquement limitée de la culture occidentale.

Mais si une partie de l'Union Soviétique appartenait culturellement à l'Europe et continue à en faire partie géographiquement, on ne peut en conclure que l'Europe doit être faite avec l'ensemble de l'U.R.S.S., ou ne peut se faire sans sa partie européenne.

Le pays le plus étendu du monde, dont la partie européenne est douze fois plus grande que la France, mais quatre fois plus petite que la Sibérie, dont les frontières longent à la fois la Chine et le Pacifique, ne peut être annexé à cette "presqu'île de l'Asie que constitue l'Europe".

Par ailleurs, une Europe indépendante doit l'être à la fois des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. et non pas avec celle-ci et contre la première.

D'autre part, il ne fait pas de doute que tous les pays de l'Est font partie de l'Europe et cette constatation ne peut être négligée dans une conception à long terme d'une Europe indépendante.

Enfin, une Europe unie n'est concevable qu'avec une Allemagne réunie. Et la réunification de l'Allemagne n'est possible que si elle se fait avec l'accord de tous les pays européens, quel que soit leur système économique et politique.

Ces objectifs à très long terme ne peuvent être atteints, à partir des Communautés Européennes actuelles, que par étapes successives, aussi bien dans leur extension géographique que dans l'intégration économique, la coopération politique et, dans un stade plus lointain encore, la collaboration dans la défense.

Aussi une première sélection affective et rationnelle s'est effectuée en Europe depuis la dernière guerre et qui réunit actuellement six pays dans trois Communautés Européennes et sept autres dans une zone de libre échange à caractère purement commercial.

### C) INTEGRATION RESTREINTE OU DILUTION GENERALISEE.

Une première option fondamentale se pose donc aux six Pays membres des Communautés. Doivent-ils continuer l'intégration économique entre eux seuls ou sont-ils assez forts et soudés ensemble pour pouvoir absorber et intégrer d'autres pays et, dans l'affirmative, quels en seraient le nombre et les caractéristiques.

Malgré les évaluations pessimistes sur l'état actuel des Communautés, il ne fait pas de doute que l'intégration continue à faire des progrès dans la plupart des domaines couverts par le Traité C.E.E.

et qu'elle en englobe progressivement qui ne le sont pas, tandis que certains, compris dans le Traité, en restent exclus pour des raisons politiques.

Il se révèle aussi que pour des raisons politiques propres à la plupart des pays membres, l'intégration économique ne saurait, au stade actuel, aboutir ni à une coopération politique ou technologique ni, à plus longue échéance, à une collaboration dans la défense si la Grande-Bretagne ne peut pas adhérer aux Communautés actuelles.

Qu'elle doive participer à l'édification de l'Europe économique et politique, même le Président de Gaulle ne le nie pas, à condition qu'elle adopte une politique européenne qui, dans sa conception, doit être en premier lieu indépendante dans tous les domaines de celle des Etats-Unis.

Que la Grande-Bretagne soit prête à le faire est hautement improbable sinon exclu. Ainsi les raisons politiques qu'avait le Chef de l'Etat français en 1963 pour provoquer la rupture, restent non seulement valables, mais se sont même renforcées.

A moins que le Gouvernement britannique ne soit prêt à faire des concessions extrêmement importantes dans des domaines étrangers aux Traités de Rome et notamment en ce qui concerne la coopération bilatérale nucléaire, technologique et même militaire, le Président de Gaulle, probablement sans prononcer un second veto aussi net et retentissant qu'en 1963, fera tout pour décourager la Grande-Bretagne de demander son adhésion et, si elle le faisait, de faire échouer les négociations multilatérales.

Mais, de leur côté, la plupart des partenaires de la France renoncent à demander si la Grande-Bretagne est disposée à faire une politique européenne telle qu'eux la préconisent depuis plus de quinze ans.

Les récentes déclarations de M. Wilson prouvent que sa conception des problèmes politiques et institutionnels des Traités n'est pas fondamentalement différente de celle du Gouvernement français.

Or, ce qu'on refuse avec acharnement au Président de Gaulle on est tout disposé à le donner à M. Wilson.

Ainsi M. Luns a déclaré récemment à M. Harmel qu'il était prêt à abandonner le système de vote à la majorité qualifiée si les Britanniques le demandaient.

Et on arrive à la conclusion paradoxale suivante : La France refuse l'entrée de la Grande-Bretagne dans les Communautés Européennes pour des raisons étrangères aux Traités, quoique les conceptions de la Grande-Bretagne soient convergentes avec les siennes sur les objectifs mêmes des Traités. La plupart des partenaires de la France, par contre, veulent lui imposer l'adhésion britannique, parce que leurs vues dans les domaines qui ne concernent pas les Traités de Rome sont identiques à ceux du Royaume-Uni, tout en étant différentes de ceux-ci sur les Communautés.

Dans ce même ordre d'idées il ne fait pas de doute que le Gouvernement britannique et avec lui ses partenaires de l' E F T A, considèrent que les Communautés Européennes ont été fondamentalement changées par les accords de Luxembourg, où, à leur avis, la Commission a été abaissée au rôle d'un organe purement technique, où le vote à la majorité qualifiée a été pratiquement aboli et où, d'une façon générale, tout caractère politique a été enlevé à une organisation économique.

Le dilemme est donc total entre une Communauté maintenue à Six par un nouveau veto de la France et dans laquelle ses cinq partenaires freineraient tout progrès et une Communauté plus large où les nouveaux membres avec des objectifs purement commerciaux dilueraient progressivement le noyau créé par les Six au cours de neuf années.

De plus, les accords bilatéraux entre la France et la Grande-Bretagne qui auraient rendu possible l'adhésion de celle-ci aux Communautés détruiraient tout espoir de réaliser une coopération technologique institutionalisée sur une échelle plus large et consacrerait probablement la disparition de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et de l'Euratom.

Dans le domaine de l'Union politique par contre, la Belgique et surtout les Pays-Bas découvrirait une identité de vue entre la France et la Grande-Bretagne sur un plan Fouchet retrouvé. Et le Gouvernement néerlandais, disposé à abandonner, à la demande des Britanniques, le vote à la majorité qualifiée auquel il est lié par le Traité de Rome, ne manquera sans doute pas de se convertir au principe de l'unanimité dans le cadre d'une union politique à sept, dont il a fait échouer un timide essai à Six à cause de sa fidélité inconditionnelle d'alors au vote à la majorité qualifiée.

Mais ce qui plus est, nos partenaires du Benelux qui appréhendaient une France trop forte dans les Communautés actuelles, se trouveront la plupart du temps en face d'une coalition franco-britannique sur tous les problèmes politiques et institutionnels des Traités et en l'absence d'influence de l'Italie, à côté d'une Allemagne qui ne mettra pas beaucoup de temps à préférer le camp des forts à celui des justes.

Déjà, dans l'hypothèse d'un nouveau veto français, certains partenaires de la France envisagent d'appliquer le Traité à la petite semaine en attendant qu'en 1972 un revirement de la politique française permette à la fois l'entrée de la Grande-Bretagne dans les Communautés et une relance de l'Europe politique sur des bases communautaires.

Or la perspective d'un revirement profond de la politique extérieure française après le départ du Président de Gaulle est pour le moins hasardeuse.

Un régime qui est déjà installé en France aussi longtemps que le Traité de Rome est appliqué, ne disparaîtra pas sans avoir accompli une réforme profonde des esprits, surtout dans la nouvelle génération, en faveur des thèses gaullistes. D'autre part, les partenaires de la France ne peuvent ignorer que sur tous les problèmes fondamentaux de politique étrangère - indépendance nationale et relations avec les Etats-Unis - la gauche française et le gaullisme sont dès maintenant d'accord.

Par deux fois, la Grande-Bretagne a renoncé volontairement à participer à la construction des Communautés Européennes. Si elle veut y adhérer maintenant, c'est qu'elle a été convaincue non par leur doctrine, mais par leur succès. Mais il est trop tard pour elle de se joindre à une Communauté en devenir et trop tôt pour adhérer à une Communauté qui n'est pas encore réalisée.

SIGNÉ: ALBERT BORSCHETTE